

Les cours ont lieu au bassin d'apprentissage Victor Fouillade, rue Jean Bouin 45000 Orléans.

Le programme des cours suit le calendrier scolaire. Démarrage le samedi 14 octobre 2023. Pas de cours pendant les vacances scolaires de la zone B ni aux jours fériés. Vous devez avoir répondu NON au questionnaire de santé ou fournir un certificat médical d'aptitude. (document sur notre site)

### **Durée des cours : 45 mn**

Arriver avant le démarrage des cours et sortir du bassin dès la fin des cours. Les portes seront fermées pendant le cours et ouvertes 10 min avant chaque cours et après le dernier cours.

Le maître-nageur est tenu de remplir et d'archiver une fiche de présence complète pour chaque cours.

**SAMEDI : 1<sup>er</sup> cours : 14 h 15 à 15 h 2<sup>e</sup> cours : 15 h 15 à 16 h**

### **Respect des règles concernant la piscine :**

- tenue de bain adéquate pour l'aquagym
- Pas de chaussures dans les vestiaires (rayons à disposition dans le sas d'entrée)
- Douche obligatoire et pédiluve avant d'entrer dans le bassin
- Respect des consignes données par le maître-nageur
- Respect des autres, des lieux et du matériel
- Respect des consignes exceptionnelles, temporaires et locales du site (affichage sas entrée et bassin)

**Le non-respect de ces consignes peut entraîner l'exclusion du bassin.**

### **Absences :**

- **Adhérents :**

Prévenir l'animateur de la section aquagym de vos absences de longue durée dans la mesure du possible

Le rattrapage des cours suite à des absences pour convenances personnelles n'est pas autorisé. A partir de 3 semaines d'absence exceptionnelle, (ex : pour maladie) le rattrapage est à négocier avec les responsables de l'association.

- **Maître-nageur :**

Pour une absence de courte durée (une à deux semaines), les cours ne seront pas rattrapés. Pour une absence de plus de 2 semaines, l'association Les Amis de l'UTL, s'efforcera d'assurer son remplacement.

### **Problèmes concernant le bassin :**

Tout problème technique ou administratif ponctuel relatif au bassin n'incombe pas **Aux Amis de l'UTL**. Cette fermeture n'autorisera pas droit à rattrapage.

Les participants sont responsables de leurs effets personnels pendant les cours. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires.

### **Nota :**

*Après lecture de ce document, vous pouvez le conserver. L'acceptation de ce règlement est automatiquement validée avec votre inscription à l'activité « AQUAGYM » des Amis de l'UTL.*